



Création de Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM DE VIENNE GARTEMPE BUREAU DE CHAUVIGNY 13 PLACE TRINO 86300 CHAUVIGNY déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

M. AUZANNET TONY, représentant de la société A.G PHOTOVOLTAIQUE S.A.S.U., Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 5 LIEU DIT LA GARMARDIERE 86310 ST SAVIN, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'actionnaire unique :

M. AUZANNET TONY

Nombre d'actions : 1 000

Somme versée : 1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 23 octobre 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

lu et approuvé

JST141

Crédit Mutuel
Vienne-Gartempe
Société Coopérative de Crédit à capital variable
ou à capital fixe, d'intérêt général, reconnue d'utilité publique
Intervention de l'Etat : 05 49 03 61 81
13, place Trino 86300 Chauvigny
Tél. 05 49 03 61 81
SIREN 781 512 774 - RCS POITIERS